



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Hausse des tarifs de l'électricité pour les polycliniques

Question écrite n° 2511

### Texte de la question

M. Alexandre Sabatou alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la hausse des tarifs d'électricité touchant les cliniques privées. En effet, une polyclinique de son département vient de voir son contrat passer de 420 000 euros à 1 400 000 euros, comment survivre dans ces conditions ? Il faut rappeler qu'à prise en charge identique et pour un même patient l'assurance maladie rembourse en moyenne 20 % de plus un hôpital public alors même que 95 % des revenus des polycliniques proviennent des tarifs réglementés de l'assurance maladie. Si l'État n'augmente pas les tarifs de remboursement des prises en charge des polycliniques, ces dernières, qui assurent une mission de service publique, devront cesser leur activité. Entre la hausse des tarifs de l'électricité, l'augmentation des salaires pour rattraper les augmentations de la fonction public hospitalière et l'augmentation de tous les dispositifs médicaux (pour la plupart produit en Asie...) c'est l'ensemble du maillage régional des polycliniques qui risque de s'effondrer creusant encore un peu plus les déserts médicaux des territoires. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour sauver ces institutions, certes privées, mais qui œuvrent pour la santé publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alexandre Sabatou](#)

**Circonscription :** Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2511

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 octobre 2022](#), page 4835

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)